



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mort de Lyhanna

Question au Gouvernement n° 1641

Texte de la question

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente . La parole est à Mme Marine Le Pen.

Mme Marine Le Pen . Monsieur le premier ministre, le chagrin du peuple français a fait écho à celui de sa famille et de ses proches à l'annonce de la mort de Lyhanna, 11 ans, assassinée par un homme déjà connu comme pédophile, un prédateur identifié, mais jamais interpellé, jamais neutralisé. Ce chagrin a laissé place à une colère justifiée : cette petite fille a été sacrifiée sur l'autel de la nonchalance d'un État dont l'appareil judiciaire a failli, un État englué dans le déni de l'explosion de la criminalité contre les enfants et la culture généralisée du « pas de vague ».

Une suite de révélations dépeignent un tableau d'ensemble effrayant et accablant, où s'inscrit ce drame. Il intervient après l'affaire du périscolaire parisien, qui a suscité des mises en cause d'une ampleur telle qu'elles dépassent manifestement la faute individuelle, alors même que le silence a protégé les bourreaux et que le laissez-faire a livré les jeunes et malheureuses victimes à l'indicible et à l'irréparable. Et que dire de tant d'autres affaires, d'Epstein aux enfants de l'ASE, captifs de réseaux de prostitution, en passant par l'affaire Bétharram ? *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe SOC.)*

Ce drame a plusieurs causes, qui relèvent toutes du politique : sa réticence à traiter avec une fermeté absolue les atteintes à l'intégrité physique, en particulier des enfants ; son déni face à l'explosion de la criminalité, qui lui fait renoncer à l'attribution de moyens supplémentaires pour y faire face ; son aveuglement sur la délinquance des mineurs, qui embolise les institutions chargées des victimes mineures ; le manque récurrent de places de prison, qui affaiblit toute la chaîne pénale ;...

Mme Marie-Charlotte Garin . N'importe quoi !

Mme Marine Le Penl'obsession idéologique de la réinsertion des criminels au détriment de la protection de la société ;...

Mme Marie-Charlotte Garin . Vous n'avez rien compris !

Mme Marine Le Penet je ne parle pas des idées perverses sur la sexualisation des enfants distillées dans certains milieux culturels pendant les années 1970 et relayées par des pans entiers de la pensée dite progressiste.

Vous n'êtes pas exclusivement responsables de ces dérives – elles durent depuis des décennies –, mais vous avez préféré les camoufler. J'en veux pour preuve la dissimulation volontaire du rapport remis par la Ciivise en 2023. Comptez-vous remettre tout à plat pour permettre aux Français de retrouver leur confiance, terriblement entamée... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Exclamations sur*

les bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente . La parole est à M. le premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Je profite de votre question pour répondre et rendre compte à l'ensemble de la représentation nationale. Je ne ferai pas commerce de mots – inutile de redire l'effroi, l'émotion – et je m'inscris dans la suite des propos que la présidente de l'Assemblée a prononcés à l'ouverture de cette séance. Vous me permettrez, par pudeur, de ne pas y revenir.

De mon point de vue, du point de vue du gouvernement – j'ai souhaité que les ministres s'expriment avant moi –, seul le résultat compte. Il nous faut donc agir vite. À cette fin, il convient premièrement de faire la vérité. Vos questions au gouvernement ont certes trait à la fois au drame épouvantable qui touche Lyhanna et sa famille, et à un fait de société plus large, mais prenons les faits pour point de départ. Nous devons la vérité au peuple français au sujet de ce qui s'est passé. La saisine des inspections générales de l'éducation, du sport et de la recherche, de la justice et de l'administration devra permettre d'expliquer l'inexplicable et de rendre compréhensible ce qui semble ne pas l'être. Par la voie hiérarchique, nous avons déjà eu connaissance de remontées – celles et ceux qui ont été ministre ou premier ministre le savent bien. Je reviendrai dans un instant sur la proposition de la loi intégrale car nous devons être précis : un tel texte, je le crains, n'aurait malheureusement pas permis de faire face à ce drame.

Mme Ayda Hadizadeh . Ce n'est pas le sujet !

M. Éric Bothorel . Si !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Si, c'est le sujet ! Soyons rigoureux. En tout état de cause, je veux que la vérité soit faite et dite devant le peuple français. Le 19 juin, à Matignon, les inspecteurs généraux me rendront, ainsi qu'aux ministres concernés, leurs conclusions. Comme le garde des sceaux, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale s'y sont engagés, nous publierons l'intégralité de ces conclusions. Cela permettra au législateur d'avoir connaissance de ce qui s'est passé et de traduire les leçons que l'on peut en tirer sous forme de propositions. *(Mme Marie-Charlotte Garin s'exclame.)*

Deuxièmement, il faut agir rapidement sur le stock – ce n'est pas très élégant, mais c'est le terme technique adéquat – des 70 000 plaintes déposées pour des faits touchant des enfants. Lundi dernier, le garde des sceaux a réuni les procureurs généraux et leur a demandé de les reprendre toutes d'ici au 14 juillet. Je n'y reviens pas : tout a été dit.

L'autorité judiciaire doit être capable de dire précisément où elle en est. Il y va de la confiance que nos concitoyens placent en elle.

Mme Julie Laernoës . Il n'y a plus de confiance !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Les services d'enquête de la police et de la gendarmerie vont devoir se mobiliser de manière importante, mais c'est indispensable.

Troisièmement, il convient d'agir vite face à ce qui n'est pas un fait divers – j'en suis intimement persuadé et vous l'avez tous souligné –, mais un véritable fait de société, lié à une violence endémique qui n'a fait que s'aggraver ces dernières années.

Mme Sarah Legrain . Non !

Mme Marianne Maximi . Ce n'est pas vrai !

Mme Marie-Charlotte Garin . Les associations ne sont pas d'accord !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . J'ai présidé un conseil départemental, j'ai aussi été maire il y a

quelques années, et j'ai vu les choses empirer dans mon département de l'Eure. Nous devons nous adapter à cette violence qui sévit dans la société. Face à ce phénomène, plusieurs réponses peuvent être apportées, à commencer par le projet de loi sur la protection des mineurs, discuté et validé par le Conseil d'État et par le Conseil des ministres.

Mme Sarah Legrain . Personne ne demande ce texte !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Ce texte reprend des mesures qu'un certain nombre d'entre vous ici avez demandées de manière transpartisane – je regarde notamment Mme Santiago. Il sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 15 juillet. Nous allons le compléter pour...

Mme Sarah Legrain . Il n'est demandé par personne !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Est-ce que je peux m'exprimer dans le calme et dans la dignité ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et LIOT. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Est-ce que je peux rendre compte au Parlement dans le calme et dans la dignité ? (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – « Un peu de respect ! » sur les bancs du groupe EPR.*) La gravité du sujet le mérite et même l'exige ! (*Nouvelles protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le projet de loi sera rectifié lors du Conseil des ministres qui se tiendra dans dix jours pour répondre à quatre demandes urgentes qui correspondent malheureusement, directement et indirectement, à l'affaire de la petite Lyhanna. La première est évidemment l'alourdissement des peines.

M. René Pilato . Ça ne sert à rien !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Ce sont les associations qui le demandent ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous en débattrez, mais cessez de polémiquer chaque fois qu'une proposition est mise sur la table.

M. Patrick Hetzel . Écoutez le premier ministre !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Nous cherchons à agir en droit et pas sur le terrain politicien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Exclamations vives et continues sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. François Cormier-Bouligeon . Mais c'est insupportable !

Mme la présidente . S'il vous plaît ! Laissez le premier ministre terminer, vous aurez tout le loisir de réagir après !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Le gouvernement propose une peine de vingt ans de réclusion criminelle pour les viols en série. Il propose également de porter de vingt ans à la perpétuité la peine d'emprisonnement pour les crimes sexuels commis contre les mineurs. Madame la présidente de l'Assemblée nationale, nous ouvrons la concertation pour élargir la réflexion au-delà de la seule question des crimes sexuels contre les mineurs : je sais qu'il s'agit d'une demande transpartisane de plusieurs groupes politiques.

La deuxième mesure répond très directement aux questions soulevées par cette affaire et a été évoquée par le garde des sceaux : nous fixerons à trois mois le délai donné aux enquêteurs et aux parquets pour mener les premiers actes d'enquête permettant, si nécessaire, de soumettre un présumé coupable à une garde à vue.

Mme Marie-Charlotte Garin . Avec quels moyens ?

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . En clair, ce sont les instructions données par le garde des sceaux dans le cadre d'une circulaire que nous allons vous proposer de transcrire dans le projet de loi, pour faire en sorte que le système soit beaucoup plus protecteur et rigide. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR*)

et DR.) Cette mesure répond malheureusement très clairement à notre actualité.

Mme Marie-Charlotte Garin . Mais avec quels moyens ?

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Le troisième travail que nous devons engager n'est pas consensuel, je le sais : c'est celui sur la prescription. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) Ce débat est important et doit être ouvert avec de nombreuses précautions juridiques et constitutionnelles. Toutefois, je ne veux pas fermer la porte à des évolutions en la matière et j'ai demandé au garde des sceaux et à la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes de réunir les présidents de groupe et les auteurs de textes portant sur des questions liées à la prescription pour bâtir le compromis qui nous permettra d'avancer dans le cadre de la lettre rectificative.

Mme Marie-Charlotte Garin, Mme Danielle Simonnet et Mme Karine Lebon . Et les moyens ?

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Enfin, quatrième point sur lequel nous devons agir : la transparence des procédures...

Mme Danielle Simonnet . Pas les moyens ?

M. Sébastien Lecornu, premier ministrepour les victimes. On le sait, c'est un enjeu majeur. Ce qui nous amène à la question de la loi dite intégrale. Madame Thiébault-Martinez, la loi intégrale est utile et nous permettra d'élargir l'analyse au-delà des seules questions relevant des ministères de l'intérieur et de la justice pour aborder aussi celle...

Mme Danielle Simonnet . Des moyens !

M. Sébastien Lecornu, premier ministrede la psychiatrie et celle de la mobilisation du système de santé, des collectivités locales, de l'éducation nationale.

Mme Danielle Simonnet . La question des moyens !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Des moyens, s'il faut en débloquent pour les enfants, nous le ferons ! (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*) Mais ne mentez pas au peuple français en laissant penser que tout cela n'est qu'une affaire de moyens ! Malheureusement, vous le verrez, vos propos vieilliront mal...

Mme Danielle Simonnet . Cela fait des années que vous êtes au pouvoir !

M. Sébastien Lecornu, premier ministre . Si vous en êtes d'accord, je vous recevrai, madame Thiébault-Martinez, avec les collègues de votre choix, à la fin de la semaine. La présidente de l'Assemblée a saisi le Conseil d'État et je l'ai fait aussi pour témoigner de l'engagement de l'exécutif à ses côtés. De nombreuses mesures sont réglementaires – vous le savez déjà, car vous maîtrisez parfaitement le sujet –, ce qui signifie que nous pourrions les prendre très en amont de la discussion de la loi globale. En tout état de cause, je souhaite que nous avançons,...

Mme Marie-Charlotte Garin . Avec quel argent ?

Mme Béatrice Bellay . Ça fait dix ans que vous dites ça !

M. Sébastien Lecornu, premier ministresans démagogie, sans instrumentalisation politicienne, pour apporter une réponse sociétale à un problème de société.

Je m'excuse d'être long, madame la présidente Le Pen, mais je manquerais à mon devoir de chef de l'administration si je ne conclusais pas en redisant ma confiance dans les enquêteurs, les policiers, les gendarmes, les magistrats et l'ensemble des métiers de justice (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem, DR et HOR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC, EcoS et GDR*) – personne ne l'a fait, ou

presque, depuis le début de la séance. Bien souvent, ces professionnels se sont engagés par vocation, pour protéger nos concitoyennes et nos concitoyens. J'ai eu l'honneur de porter l'uniforme de la gendarmerie et de servir dans des brigades. (« Des moyens ! » sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.) Je connais l'engagement de ces professionnels et je ne veux pas que l'on jette l'opprobre sur celles et ceux qui ont fait vœu de protéger les autres et de se mettre au service des plus fragiles au nom de la République ! (Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem, DR et HOR.)

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1641

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 juin 2026